

DÉCRET N° 2019 – 127 DU 17 AVRIL 2019
portant abrogation de nomination

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2018-049 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 avril 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont abrogées, les dispositions du décret n° 2016-455 du 03 août 2016 portant nomination au Ministère du Tourisme et de la Culture **en ce qui concerne** monsieur **Kouassi Pacôme AHOUANDJINO**, **uniquement**.

Article 2

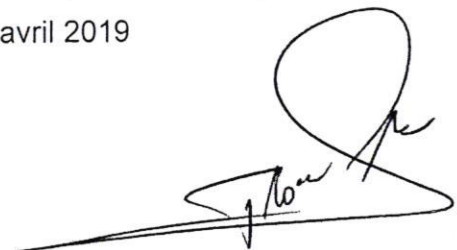
L'intéressé est remis à la disposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, son ministère d'origine.

Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

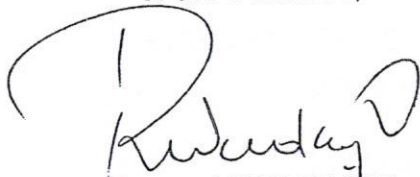
Fait à Cotonou, le 17 avril 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,




Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Sports,



Oswald HOMEKY

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTCS : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;
INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.-